

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'INTERVENTION DU GADEL

Dans ce dossier, la Préfète FERRIER puis le Préfet PHILIPPINI ont fait le choix de déléguer l'essentiel du travail d'expertise aux porteurs de projet, et notamment sur le volet hydro-géologique. Il n'y a pas eu de véritable débat contradictoire auquel auraient pu participer nos experts.

Les services départementaux de l'État n'ont ni les moyens ni les compétences dans ce domaine à la fois très particulier et essentiel dans le LOT, pour conduire une expertise indépendante :

- désormais, plus de poste d'hydrogéologue à la DDT du Lot
- celui du département qui supervise la protection des approvisionnements AEP n'a pas été sollicité pas plus que les hydrogéologues agréés par l'ARS (au nombre de 10) pour la prévention de la qualité des eaux potables.

Impasse totale sur la problématique pédologique... (chimie et microbiologie des sols).

A une époque où le Préfet du Lot vient d'obtenir des pouvoirs dérogatoires, par décret ministériel, qui l'autorisent à se dédouaner de la réglementation générale dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire, il est incompréhensible qu'il n'ait pas été doté des moyens humains et financiers capables de valider son expertise...

En outre, il existe dans le Lot des structures comme Quercy Energies (pôle « info-énergies » existant depuis une quinzaine d'années) ou le Comité Départemental de l'Energie. Elles sont généralement consultées sur des dossiers énergétiques. Dans le cas présent elles n'ont pas été sollicitées ; leur position aurait-elle pu être dérangeante ?

Quand au risque de sur-fertilisation lié aux excès d'azote apportés et à l'origine entre autres de l'eutrophisation des rivières , il est important de rappeler que la France est dans le colimateur de l'Europe pour désobéissance à la Directive Nitrates et que les plans succesifs de réduction de ces substances (PMPOA 1 et 2), qui ont coûtés "*un pognon de dingue*" on donné des résultats qui sont loin d'être concluants !